



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE VACCIN OU LA PUNITION

SANS SURPRISE, nous constatons que le Président continue de diviser les Français pour cacher l'incapacité de son gouvernement à endiguer la crise.

Emmanuel Macron a donc annoncé que pour les personnels hospitaliers, les personnels des EHPAD, du handicap ou les personnels des soins à domicile, qu'il considérait il y a un an comme les véritables héros de la pandémie et applaudis tous les soirs à 20H par la population, devront se faire vacciner sous peine de sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Alors que de nombreux établissements de santé ferment des services par manque de personnels qualifiés, il eut été plus judicieux de revaloriser la totalité de ces professionnels plutôt que de les jeter à la vindicte médiatique.

Pour pouvoir exiger que les professionnels de santé soient exemplaires, il va falloir que ce gouvernement le soit déjà lui-même.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE prend acte de cette obligation vaccinale qui doit s'appliquer à l'ensemble des personnels soignants et non-soignants. Elle réaffirme que si l'ensemble des personnels hospitaliers, les personnels des EHPAD, du handicap ou les personnels des soins à domicile doivent être tous vaccinés, il faudra aussi qu'ils puissent, tous, bénéficier des 183€ issus du Ségur de la Santé.

La vaccination diminue le risque de contamination mais ne le rend pas nul, c'est la raison pour laquelle l'UNSSP FO exige que l'ensemble des salariés du secteur continue de bénéficier de la gratuité des tests PCR. Que chaque professionnel contaminé soit arrêté sous le régime de la maladie professionnelle.

Que tous les accidents vaccinaux soient reconnus comme maladie professionnelle. Que l'ensemble des professionnels du secteur ne soient plus impactés par les 3 jours de carence.

Après avoir imposé l'état d'urgence sanitaire, le couvre-feu, la loi de sécurité globale, Emmanuel Macron persiste dans ses réformes.

Il annonce la mise en place dès octobre de la réforme de l'assurance chômage, qui a pour but, encore une fois, de diviser la population en stigmatisant les plus précaires et de diminuer le niveau des prestations. Le Président veut mettre en place dans un avenir proche, la réforme des retraites qui devrait nous faire travailler plus longtemps dans un système par points qui aboutira, comme en Suède, par une baisse des retraites de plus de 20%. Cette volonté de répondre à la commande du MEDEF et de la commission européenne pour détruire les conquêtes de 1936-1945 est pour FO insupportable.

L'ensemble des travailleurs ne l'acceptera pas.

Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, l'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE considère que l'action interprofessionnelle par la grève si nécessaire, est indispensable face au comportement du gouvernement et du patronat qui utilisent la pandémie pour remettre en cause les droits et acquis des salariés.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE appelle tous ses syndicats à se renforcer, à organiser des assemblées générales et des réunions d'information pour préparer la mobilisation et le rapport de force, dans l'unité la plus large.

**La pandémie ne fera pas taire
nos légitimes revendications !**

Contact presse :

Union Nationale des Syndicats Santé Privée FO
Secrétaire Général - Franck Houlgatte
06.12.25.94.25